

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

Présents : Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Bernadette DESABRES, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, adjointes, Jean-François LOURY, Jean-Jacques DUTEIL, adjoints, Chantal JOUANIN, Nathalie CLORATE, Laurence PAJON, conseillères municipales, François-Régis THINAT, Bernard CAPO, Narcisse SALMON, Bernard CAULIER, Claude GEORGES conseillers municipaux.

Absents excusés : Florence RUI (pouvoir à Claude GEORGES), Didier JOUHANNEAU (pouvoir à Anne-Marie OSWALD), Bérangère GUIF.

M. le maire ouvre la séance à 19h05. Il présente l'ordre du jour et sur demande Mme PAJON, M. le maire précise qu'au point 17 relatif à la servitude dans le procès verbal du précédent conseil municipal, il fallait lire qu'une canalisation passera sur la bande de 5 m par rapport au domaine public.

1. Modification de l'indemnité d'attribution de compensation

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que la commune n'a plus la compétence PLU et le conseil communautaire a choisi de faire participer chaque commune à l'élaboration du PLU dans un groupe de travail et au coût à hauteur de 5 275,68 € pour Saint Martin. Elle précise que l'élaboration se fera sur 4 ans pour un coût moyen d'environ 20 000 € par commune soit 10 000 € de moins que le coût d'un PLU communal. Ce financement s'opèrera par réduction de l'attribution de compensation. Mme DELANNE-LETOURNEUR confirme que la participation de chaque commune est fixe sur 4 ans. Elle présente la répartition des frais opérée par la CCTV et explique que les études récentes de certaines communes seront reprises par le bureau d'étude d'où une réduction de leur participation financière. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant du transfert de charges tel que calculé par la CLECT et voté par le conseil communautaire à 5 275,68 € et constate en conséquence que le montant de l'attribution de compensation est réduit à 173 936,32 € par an à compter de l'année 2016.

2. Taux d'imposition directe 2016

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les bases d'imposition 2016. M. le maire rappelle que les logements vacants sont désormais assujettis à la taxe d'habitation principalement pour redynamiser le bourg. A une question de Mme PAJON, Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que les bases sont revalorisées automatiquement et qu'il faut inviter les administrés à regarder les bases sur leur feuille d'impôts en cas d'augmentation. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2016 suivants :

- Taxe d'habitation : 15,60 %
- Taxe foncière (bâti) : 21,10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47,90 %

3. Budget principal : affectation de l'excédent de fonctionnement 2016

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que la Trésorière municipale suggère de conserver une partie de l'excédent en fonctionnement pour faire face à des imprévus. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 132 483,21 € en section d'investissement.

4. Budget principal : budget primitif 2016

Mme DELANNE-LATOURNEUR présente par chapitre la section de fonctionnement du budget 2016. Mme PAJON demande pourquoi une augmentation importante est prévue sur les dépenses d'énergie. Mme DELANNE-LETOURNEUR répond qu'il faut prévoir plus car la dépense 2015 correspond à un hiver particulièrement doux. Elle ajoute que cela dépend aussi de l'occupation des salles. Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que désormais la TVA est récupérable sur certaines dépenses de fonctionnement et que cela nécessite de nouveaux articles dans le budget primitif. Suite à une question de Mme PAJON, Mme DALLEE détaille les dépenses de location mobilière (matériel postal, location de nacelle pour pose en régie des illuminations...). Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que des crédits sont ouverts pour les grands nettoyages comme l'entretien du parquet de la salle des fêtes. Elle détaille les subventions aux associations et précise que la commune a rencontré les associations qui verront leur subvention. Elle s'arrête sur la subvention à l'association de la CETV légèrement réduite mais qui conserve une aide à l'activité de l'école de cyclisme. M. le maire rappelle le projet en septembre de course de VTT en ville qui traversera la mairie.

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique l'Indépendante et l'école de natation voient leurs subventions baisser car leurs trésoreries sont suffisantes. Suite à une question de Mme PAJON, Mme DESABRES explique les Jeunesses Musicales France propose des spectacles de qualité mais sans les moyens de la FOL qui reçoit d'importantes subventions du Département. Cette association ne peut donc proposer qu'un spectacle cette année. M. le maire rappelle que la discussion sur le financement par la CCTV n'a pas abouti.

Mme Delanne-LETOURNEUR présente les recettes et précise que le produit de la taxe d'habitation a été minoré en prévision du rétablissement de l'exonération de la part de quotient familial qui va réduire les bases. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente la section d'investissement. M. le maire présente le projet d'informatisation du pointage des présences en cantine pour gagner du temps et limiter le risque d'erreur. Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que la commune attend 130 000 € de la vente du centre de tri à la CCTV.

M. le maire annonce que plus de 80 000 € de DETR sont attendus dans le programme de la maison médicale. Il explique que le gaz n'est plus utilisé dans le véhicule à gaz car seul ENGIE propose un compresseur à un coût exorbitant. Il propose de passer à un véhicule électrique. Il ajoute que la commune accueillera bientôt une borne de recharge, que cela devrait s'avérer rentable et qu'il faut montrer l'exemple. Suite à une question de Mme CLORATE, M. le maire répond que les batteries seront achetées (comprises dans le prix). M. le maire précise qu'il existe un problème de bail sur la parcelle AD 66 qui a empêché la vente jusqu'à présent. Mme DESABRES précise que les mâts de fleurissement prévus viendront remplacer les mâts blancs pour tendre vers l'uniformité dans la commune. Mme DALLEE présente l'équilibre réel du budget pour conclure qu'il n'y a pas une marge importante pour emprunte davantage sur ce budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la section d'investissement du budget primitif 2016.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 837 858 €	1 326 899 €
Recettes	1 837 858 €	1 326 899 €

5. Budget des logements sociaux : affectation du résultat de fonctionnement 2015

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente le budget et explique le besoin d'affectation. Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte à la section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2015 à savoir 8 073,96 €.

6. Budget des logements sociaux : budget primitif 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif des logements pour l'exercice 2016.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 540,00 €	16 133,96 €
Recettes	13 540,00 €	16 133,96 €

7. Budget lotissement : budget primitif 2016

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente l'échéance du prêt relais en juin 2016 et donc le besoin de refinancer cette dette car le Crédit mutuel ne propose pas le prolongement du prêt relais. M. le maire annonce que la demande de permis d'aménager sera prête le 7 avril ce qui devrait permettre de commencer les travaux à l'automne. Le conseil à l'unanimité vote le budget lotissement primitif 2016.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	69 929,60 €	279 329,60
Recettes	69 929,60 €	279 329,60

8. Mutualisation des frais de transports vers le gymnase

Mme DESABRES explique que la CCTV coordonne les transports permettant aux enfants des classes élémentaires (755 enfants), de se rendre au gymnase. Pour l'année scolaire 2014-2015, le coût total des transports s'est élevé 9,03 € par enfant, soit un total de 6 819,70 € dont 1 219,05 € pour les 135 élèves de Saint Martin. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la participation de la commune à la mutualisation des frais de transports vers le gymnase à hauteur de 1 219,05 € et autorise M. le maire à procéder au paiement de cette dépense.

9. Eclairage public : dépose de réseau route d'Allogny

M. DUTEIL explique que le candélabre situé route d'Allogny et qui servait à éclairer l'accès au cabinet du Dr Cordeau a été coupé suite à la fermeture du cabinet médical. Suite question Mme CLORATE, Mme OSWALD confirme que ce vieux candélabre n'est pas récupérable. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer le plan de financement pour la dépose d'un mât route d'Allogny pour un montant de 313,20 € à la charge de la commune.

10. Budget lotissement : échéance du prêt relais

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle l'échéance du prêt relais et M. le maire rappelle que, comme d'habitude, le conseil sera consulté par mail avant la décision.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à refinancer l'emprunt de 203 400 € arrivant à échéance sur le budget annexe du lotissement en déléguant les compétences suivantes.

- Décider de déterminer le profil de sa dette comme suit : 203 400 € encours de la dette envisagée pour l'année sur le budget annexe de lotissement pour l'exercice 2016 :

- dont 100 % de dette classée A.

- Décider de recourir à des produits de financements qui pourront être des emprunts classiques (incluant les prêts relais) : taux fixes ou variable sans structuration ou des barrières sur Euribor

- Autoriser les produits de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum de 203 400 € comme inscrit au budget annexe du lotissement. Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés

La durée des produits ne pourra excéder 6 ans.

- Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être : T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR.

- Des primes ou des commissions pourront être versées aux contreparties pour un montant maximum de 3% de l'encours visé par l'opération pour les primes et pour les commissions pendant toute la durée de celle-ci.

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération et à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser

- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ou résilier l'opération arrêtée

- Signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents

- Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement

- A procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,

- Passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable

- Modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,

- Allonger la durée du prêt

- Modifier la périodicité et le profil de remboursement.

- Conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

11. Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 16h

Mme OSWALD explique qu'une ouverture de poste éviterait d'attendre un conseil suivant le résultat du Comité technique pour modifier le poste de Mme CADELLI et ainsi pouvoir la nommer dès le 1^{er} juin 2016 sur le poste d'adjoint du patrimoine (16h par semaine). Mme OSWALD rappelle qu'il faudra ensuite de fermer le poste de 32h d'adjoint technique 2^{ème} classe qui se trouvera libéré par Mme CADELLI suite à ces deux nominations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ouvre un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 16/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2016, afin d'y nommer Mme CADELLI lors de son intégration pour 16h par semaine dans le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

12. Recours à une mission de service civique

M. le maire rappelle la volonté de l'Etat de développer un service civique pour les jeunes et les avantages financiers mis en place dans ce but. Il explique que quelques projets sont mis en réflexion pour faire tendre les services municipaux vers une mairie plus numérique. Il précise que le coût d'un service civique revient à 106 € par mois. Il rappelle les conditions d'accueil des services civiques. Il propose l'accueil d'un jeune volontaire pendant une période de 9 mois de septembre – juin 2016.

Le conseil municipal, à la majorité absolue (14 voix pour, 2 abstentions) :

✚ autorise M. le maire à constituer un dossier d'agrément pour la réalisation d'une mission de service civique. La mission de service civique porte sur le développement des services à la population, l'accès aux informations communales et la qualité du service notamment par voie numérique, dans le respect des objectifs de la Charte Marianne.

✚ autorise M. le maire à conclure une convention d'engagement de service civique en cas d'obtention de l'agrément pour une mission de 9 mois à raison de 35 heures hebdomadaires pour l'accomplissement de la mission décrite ci-dessus.

13. Vente et acquisition de parcelles à Montboulin

M. DUTEIL rappelle le projet et présente les échanges de parcelles. Au regard de l'avis des domaines, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le maire, de façon concomitante à signer les documents nécessaires aux ventes et acquisitions suivantes :

- cession de la parcelle AH 140 (64 ca) au prix de 160 € à Mme Marie Madeleine TARDY.
- cession de la parcelle AH 141 (01a 95 ca) au prix de 440 € à M. et Mme Jean-François DAVID.
- cession de la parcelle AH 142 (07 ca) au prix de 20 € à Mme Jacqueline DEVOL.
- acquisition par la commune de la parcelle AH 129 (82 ca), propriété de l'indivision de M. Arnaud DAVID et de Mme Sophie NOEL, de M. et Mme Jean-François DAVID, de Mme Marie Madeleine TARDY et de Mme Albertine HAUTIN pour un montant de 190,00 €.
- acquisition par la commune des parcelles AH 127 (36 ca), propriété de l'indivision de M. Arnaud David et Mme Sophie Noël pour un montant de 90 €.
- acquisition de la parcelle AH 134 (6 ca), propriété de M. et Mme Jean-François DAVID, pour un montant de 15 €
- acquisition de la parcelle AH 136 (28 ca), propriété de Mme Jacqueline DEVOL, pour un montant de 70 €.

et décide que les frais relatifs à cette vente seront à la charge des riverains de Montboulin acquéreurs ou vendeurs des parcelles précitées.

Questions diverses

- Emprunt autorisé en décembre 2015 (400 00 €) :

Mme DALLEE présente les offres du Crédit agricole et de la Caisse d'épargne pour en conclure que la meilleure offre est celle du Crédit Agricole qui sera donc retenue.

- Salon des Maires : mercredi 1^{er} juin. Les élus intéressés doivent faire savoir à Mme DALLEE qu'ils souhaitent profiter du transport de l'Association des Maires du Cher.
- Commune nouvelle : Mme OSWALD et MM. CHOLLET et DUTEIL participeront le 14 avril à une journée organisée par Mairie Conseil sur ce thème avec 2 élus de St Georges pour s'informer sur les avantages et inconvénients.
- Maison médicale : M. Le maire annonce que les travaux avancent et que la réunion de chantier se tient toujours le vendredi après-midi. Il précise qu'une 1^{ère} commission de fixation du loyer se réunira le 8 avril. Il ajoute que l'ouverture du cabinet est prévue le 1^{er} septembre, délai qui devrait être tenu car les travaux n'ont révélé aucun problème sur la structure qui est très saine.

- Gendarmerie : M. le maire annonce que l'appel d'offres est en cours pour la construction et pour créer un réseau d'assainissement collectif. Il ajoute qu'il reviendra à la commune de financer l'installation d'un poteau incendie.

- M. le Maire annonce que le SIAEPAC a achevé l'assainissement, route de Montboulin.

- **Agenda :**

16 avril : Course de la Rose.

17 avril (16h) : Concert de l'Indépendante

12 au 15 mai : Voyage en Angleterre du Comité de jumelage

26 mai 2016 : Repas des Martinets

28 mai : Trail des Terres vives

5 juin 2016 : Portes ouvertes du camping.-

6 juin : Prochain conseil

18 juin : Fête la musique sur la place de la mairie.

11 juillet Don du sang. Mme OSWALD remercie les donateurs de la dernière session.

- Mme DESABRES lance un appel pour des idées de sponsors pour les festivités.

- M. CAPO explique qu'il a revu des membres du Comité de parrainage qui était content de la cérémonie de St Martin d'Auxigny.

- Prieuré de Bléron : M. DUTEIL explique que le 1^{er} avril, s'est tenue une réunion en présence du Directeur de la DRAC d'Orléans, et de l'architecte des bâtiments de France pour réunir les titulaires du chantier qui se déroulera de fin avril à octobre. Le projet prévoit de boucher la porte et d'ouvrir l'ancienne ouverture qui sera protégée par une grille qui permettra de voir l'intérieur du prieuré. M. DUTEIL ajoute que la charpente est déposée et refaite en atelier (170 000 € pris en charge par la DRAC). Le projet inclut la réhabilitation de la fontaine, l'abattage des arbres menaçants et la sécurisation des ruines alentours.

- Mme JOUANIN annonce qu'elle a mis de l'engrais au pommier du rond point

- M. LOURY annonce qu'à l'ouverture de la pêche une vingtaine de cartes a été vendue.

- M. LOURY annonce l'ouverture du concours photos 2016 (clôture en octobre).

- M. LOURY informe l'assemblée du retour positif de la population quant aux jonquilles plantées sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.